

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaines de  
compétences par thèmes

Sous matière : Politique  
de la ville-habitat-  
logement

**OBJET :**  
**OPERATION**  
**« CŒUR DE**  
**VILLE » N°2019-09**  
**- ATTRIBUTION**  
**DE SUBVENTIONS**  
**AU TITRE DES**  
**REHABILITATIONS**  
**DES FACADES**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPALX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 10.12.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 10.12.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU: 23 DEC. 2019

Séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2019,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO  
Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL  
Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET  
Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-  
François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES  
Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric,  
RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations** :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BESSET Jacqueline,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme EL KHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absente** : Mme CHOPIN Marie-Christine,

**Secrétaire** : Mme BARTHES Chantal

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la  
Commune avec la participation de la Région Occitanie, a mis en place une aide  
financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles  
situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Les modalités d'attribution de ces aides ont été définies par délibération du  
Conseil Municipal n° 2018-117 du 22 mai 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé  
à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et de la Région Occitanie,  
réunissant les conditions définies pour l'obtention des subventions.

Les travaux réalisés par les propriétaires concernés étant conformes aux  
prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer les  
subventions selon le tableau présenté en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal,  
Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 13 décembre 2019.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, les subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

**PRECISE** que les dépenses seront imputées sur le budget « investissement » de la Commune (nature 20 422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.  
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 16 décembre 2019,



Le Maire,

Patrick MAUGARD



**Annexe : tableau demande de paiement – subvention « façades »**

propriétaire	adresse projet	coût travaux TTC (€)	traitement & forfait de travaux par m <sup>2</sup>	surface retenue	taux	subvention Ville (€)			Date agrément	
						subvention	Plafond	Montant à payer	Région Occitanie	Commission d'aménagement Ville
SCI QUAI DE LA LIBERTE – Mme MARTY Sylvie	30 Place de la Liberté Parcelle AC 275	6 593.68	Traitement complet façade : 120 € / m <sup>2</sup>	44.87 m <sup>2</sup>	25 %	1 346.10	2 500.00	2 053.15	06/12/2018	06/12/2018
			Traitement complet pignon : 120 € / m <sup>2</sup>	17.50 m <sup>2</sup>	25 %	525.00				
			volets : 55 € / m <sup>2</sup>	13.24 m <sup>2</sup>	25 %	182.05				
M. et Mme CAZALBOU-DUBOURG	23 rue du Général Dejean Parcelle AL 88	10 125.00	Peinture Façade : 55 € / m <sup>2</sup>	55.02 m <sup>2</sup>	25 %	756.53	2 500.00	1 001.28	27/06/2019	05/07/2019
			volets : 55 € / m <sup>2</sup>	17.80 m <sup>2</sup>	25 %	244.75				
Indivision ARNAUD - M. Antoine ARNAUD	24 rue du Général Dejean Parcelle AL 123	2 714.55	Peinture Façade : 55 € / m <sup>2</sup>	37.00 m <sup>2</sup>	25 %	508.75	2 500.00	508.75	30/07/2019	31/07/2019

Forfait de travaux par m<sup>2</sup> X Surface retenue en m<sup>2</sup> X Taux

**Total subvention Ville : 3 563.18 Euros**